

DIVISION

Gouvernement provincial de Namur

E N° 9 21 292

ANNEXE

Objet :

Briqueterie
temporaire
Académie

Transmis à Messieurs les
Bourgeois et Schéarés à l'Académie
la requête ci-jointe du sieur Aug.
Jonant avec prière de statuer par
application de l'Arrêté Royal du
31 mai 1887.

SECRETARIAT	
N°	11102
DATE	30-1-12

Namur, le 29 Janvier 1912.

Le Gouverneur,

H. de Montgallier